

CONSEIL MUNICIPAL du 18 NOVEMBRE 2014, à 20 H

Etaient présents : Michel BOUYNET, Jean-Louis TEULET, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Dominique BARTHE, Franck COULAUD, Jocelyne GARRIGUE, Cyrill LAPORTE, Cyril LOSTE, Maryse MAXIME, Sophie ROCHER.

Approbation du procès verbal de la séance du 11 septembre 2014, qui ne soulève aucune observation.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES:

D2014/46 Suite à observation du contrôle de légalité, nouvelle rédaction de la délibération 2014/19, du 30 avril 2014, précisant le vote à bulletin secret des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTION UNANIME

D2014/47 Principe de solliciter une subvention départementale à hauteur de 30% des travaux extérieurs réalisés cour école.

ADOPTION UNANIME

D2014/48 Mandat donné au 1^{er} Maire Adjoint, Jean-Louis TEULET, pour représenter la commune dans l'élaboration d'actes administratifs de servitudes de passage, actes qui seront authentifiés par le Maire.

ADOPTION UNANIME

D2014/49 Principe de refus de libérer les retenues de garanties concernant la réalisation de l'atelier communal à hauteur de 390,74 €. Dossier qui date du 26 mai 2010 et qui est dorénavant soldé.

ADOPTION UNANIME

D2014/50 Approbation de virements de crédits sur le Budget de la Commune, en fonctionnement pour 61 000 € et en investissement pour 13 000 €.

ADOPTION UNANIME

D2014/51 Approbation d'une augmentation de crédits sur le Budget de la Commune, en fonctionnement pour 13 700 €, suite à l'encaissement de recettes imprévues.

ADOPTION UNANIME

AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A VOTE

- **Voirie Intercommunale** : La commune va recevoir une dotation intercommunale de 1 405,65 € de la part de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, pour permettre d'ici la fin de cette année de nettoyer les bas côtés et talus sur le territoire communal. Ces travaux seront réalisés par un prestataire comme cela fonctionne sur des territoires voisins.
- Le **SAGE** (Schéma Aménagement Gestion des Eaux) est un document de travail mis en place au niveau des bassins Dordogne – Vézère et qui définit des actions à mener pour réguler et préserver ces rivières. C'est une information préfectorale donnée aux élus.
- Une **signalétique** dans le bourg sera très prochainement mise en place pour un coût global de 1 523 € HT. Elle évoluera progressivement sur le territoire communal, selon un calendrier qui sera établi par les élus.
- La **facturation de l'eau** pour l'année 2014 est en cours de mandatement, les factures ont été adressées aux abonnés accompagnées d'une note de synthèse sur la qualité de notre eau en 2013. Pour cette consommation 2014, il a été relevé 34 007 m³ avec l'édition de 268 factures.
- Le **Bulletin municipal**, au travers du « Petit Journiacois », mois de Décembre 2014 sera acheminé dans les foyers par les services postaux dans la semaine 50.
- Les **Vœux 2015** se dérouleront donc vendredi 23 janvier 2015, à 18h30, à la salle polyvalente. Les élus se retrouveront pour la mise en place et l'organisation de ce rendez-vous traditionnel.
- Les **colis de Noël**, qui s'adressent à nos + 70 ans, seront distribués à partir de la mi-décembre par l'ensemble des Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire souhaitant passer chez chacun, un planning et un circuit seront établis en fonction des disponibilités des élus.
- Le **fonctionnement de l'école** fait l'objet d'un débat très constructif au sein de l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire expliquant que le SIVOS scolaire est concerné par un projet de restructuration de l'Education Nationale, qui passe par la suppression d'un poste d'enseignant sur les trois actuels. Les élus seront très attentifs et vigilants, le Maire s'engageant à les informer très régulièrement sur les évolutions du dossier.
A noter les remerciements (lettre lue par le Maire) de la Directrice de l'école par rapport à la subvention communale de 850 € allouée à la Coopérative Scolaire.
- Des **mesures de protection** seront rapidement instaurées au niveau de l'ex-maison GUY dans le bourg. Cet ensemble immobilier est en très mauvais état, une liquidation judiciaire de vente est en cours, dossier qui pourrait être soldé sur le premier trimestre 2015.
- Les **décorations de Noël** seront axées sur la mise en place d'ossatures fixées sur les candélabres et qui fonctionneront avec l'éclairage public. Elles seront installées autour du 15 décembre.

Fin de séance : 22h10

Le Maire
Michel BOUYNET

